

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Neuvième session
Genève, 1^{er} – 5 novembre 2021

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREE DANS LA PHASE NATIONALE (REGIONALE) DES DEMANDES INTERNATIONALES SELON LE PCT PUBLIEES

Document établi par le Bureau international

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), conformément à la tâche n° 23, surveille "l'introduction, dans les bases de données, des informations sur l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées". Le Bureau international doit faire rapport tous les deux ans sur l'état d'avancement de cette tâche aux sessions du CWS (voir le document CWS/3/12 et le paragraphe 73 du document CWS/3/14).
2. À sa sixième session, le CWS a noté que, depuis le 1^{er} juillet 2017, les offices désignés sont tenus, selon la règle 95.1 du règlement d'exécution du PCT, de notifier au Bureau international certaines informations concernant les demandes internationales qui entrent dans la phase nationale au sein de leur office. Le CWS a également noté que le Bureau international a mis en place des systèmes de collecte et de diffusion de ces informations et que des améliorations ont notamment été apportées à la transmission et à la visibilité des informations relatives à l'entrée dans la phase nationale par l'intermédiaire de la page Web de PATENTSCOPE à l'adresse <https://patentscope.wipo.int/search/fr/structuredSearch.jsf> où l'on peut télécharger les données relatives à l'ouverture de la phase nationale au format CSV. En raison de la nouvelle règle du PCT et de la disponibilité des données par l'intermédiaire de la page Web de PATENTSCOPE, le Bureau international a proposé d'abandonner la tâche n° 23. Le CWS est convenu que l'abandon de la tâche n° 23 pourrait être prématuré et que la tâche devrait se poursuivre pendant un cycle supplémentaire avant d'être abandonnée en 2020 (voir le document CWS/6/30, ainsi que les paragraphes 181 à 184 du document CWS/6/34).

3. À l'heure actuelle, les données relatives à l'ouverture de la phase nationale selon le PCT peuvent être téléchargées à partir de la page Web de PATENTSCOPE susmentionnée en format "série complète de données" ou "données des 7 derniers jours". Au moment de l'établissement du présent document, le téléchargement de la série complète de données faisait apparaître que les données de 82 offices étaient disponibles dans PATENTSCOPE et seuls les 43 offices suivants avaient fourni leurs données pour 2021 : AE, AM, AO, AT, AU, CA, CH, CN, CZ, DE, DJ, DK, EP, ES, FI, GB, GE, HR, HU, IL, IN, JP, KR, KZ, MD, MX, NI, NO, PE, PH, PL, RO, RS, RU, SA, SE, SG, SK, TH, TR, UA, US et ZM. Le Bureau international encourage les Offices à fournir leurs données nationales relatives à l'ouverture de la phase nationale.

4. Étant donné que la nouvelle exigence relative à la transmission des données concernant l'ouverture de la phase nationale est entrée en vigueur en vertu du PCT et que lesdites données sont disponibles sur la page du site Web public de l'OMPI consacrée à PATENTSCOPE, le Bureau international propose d'abandonner la tâche n° 23 du CWS.

5. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à examiner la proposition en faveur de l'abandon de la tâche n° 23 comme indiqué au paragraphe 4.

[Fin du document]